

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

⑫

**N° 79 23564**

---

⑤4 Appareil pour masser les gencives.

⑤1 Classification internationale (Int. Cl. <sup>3</sup>). A 61 H 13/00.

⑫2 Date de dépôt..... 21 septembre 1979.

③③ ③② ③① Priorité revendiquée :

④1 Date de la mise à la disposition du  
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 13 du 27-3-1981.

---

⑦1 Déposant : ROTCEIG Charles, résidant en France.

⑦2 Invention de : Charles Rotceig.

⑦3 Titulaire : *Idem* ⑦1

⑦4 Mandataire : Cabinet Z. Weinstein,  
20, av. de Friedland, 75008 Paris.

La présente invention concerne un appareil pour masser les gencives et qui peut être utilisé pour prévenir le déchaussement des dents.

5 On sait que la gencives, c'est-à-dire cette partie de la muqueuse bucale qui fixe les dents en enserrant leur collet, peut être l'objet de diverses maladies. Par exemple, la gingivite, qui est une inflammation de la gencive, peut provoquer des décollements entre le collet de la dent et le bord ginvival. Ceci affaiblit par conséquent la fixation de la dent à la

10 mâchoire et il peut en résulter un déchaussement des dents. Il est donc nécessaire, pour une bonne hygiène dentaire, de prendre particulièrement soin des gencives. A ce sujet, on sait que le massage des gencives constitue un moyen efficace pour prévenir les maladies de celles-ci ou pour aider à leur guérison.

15 Il était donc nécessaire de prévoir un appareil qui permettrait d'assurer un massage efficace des gencives. Cet appareil doit être d'un emploi pratique et simple. Il doit aussi assurer un massage efficace des gencives dans les meilleures conditions d'hygiène possible.

20 L'objet de l'invention est justement de fournir un appareil remplissant toutes ces conditions.

L'invention concerne donc un appareil pour les massages des gencives caractérisé en ce qu'il est constitué par une pince comprenant deux branches coudées se terminant par deux

25 mâchoires, chaque mâchoire étant munie d'un moyen de massage venant en contact avec les gencives lors du serrage de celles-ci par action sur la pince.

Selon un mode préféré de l'invention, chaque moyen de massage précité comprend un rouleau, notamment en caoutchouc ou en matière synthétique, monté sur un support solidaire de

30 chaque mâchoire.

D'autre part, il est avantageux que les deux branches de la pince présentent le même sens de courbure.

Grâce à sa structure, l'appareil de l'invention est d'un

35 emploi particulièrement simple et efficace. Il permet en particulier le massage simultané des faces interne et externe des gencives. Il peut être utilisé facilement dans n'importe quelle partie de la bouche. Grâce à sa structure en forme de

pince, l'intensité du massage, c'est-à-dire la force exercée sur les gencives peut être contrôlée. Enfin, l'appareil peut être très facilement nettoyé, ce qui garantit ainsi les meilleures conditions d'hygiène.

5 L'invention sera mieux comprise, et d'autres buts, caractéristiques, détails et avantages de celle-ci apparaîtront plus clairement au cours de la description explicative qui va suivre faite en référence aux dessins schématiques annexés donnés uniquement à titre d'exemple illustrant un mode de  
10 réalisation de l'invention et dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective de l'appareil selon l'invention ;

- la figure 2 est une vue représentant l'extrémité de l'appareil de l'invention en action sur une partie de la  
15 gencive.

En se référant à la figure 1, on peut voir que l'appareil selon l'invention est constitué par une pince 1 qui comprend deux branches 2, 3 coudées se terminant par deux mâchoires 4, 5 munies de moyens de massage. Les deux branches 2 et 3 sont  
20 articulées l'une à l'autre par leur extrémité opposée à la mâchoire autour d'un axe 12. Les branches 2 et 3 sont situées dans un plan commun P perpendiculaire à cet axe 12. Chaque moyen de massage comprend un rouleau 6, 7 constitué d'une matière convenable. En particulier, on peut utiliser des rouleaux  
25 en caoutchouc ou en matière synthétique. Chaque rouleau est monté sur un support solidaire de chaque mâchoire. Comme cela apparaît sur la figure 1, le support comprend deux pattes de fixation 8a, 8b et 9a, 9b, respectivement, venant de matière avec la mâchoire et portant les extrémités d'un axe 10, 11  
30 sur lequel les rouleaux précités sont montés libres en rotation. Dans le cas de la figure 1, chaque rouleau est monté sur la face interne de chaque mâchoire, c'est-à-dire les faces de celles-ci qui sont en regard l'une de l'autre. De plus, l'axe de rotation de chaque rouleau est sensiblement perpendiculaire  
35 au plan commun P dans lequel sont situées les deux branches 2, 3 de la pince, c'est-à-dire sensiblement parallèles à l'axe d'articulation 12. Comme cela apparaît bien dans la figure 1, les branches coudées 2, 3 de la pince présentent le même sens

de courbure dans le plan P.

L'appareil peut être muni d'un moyen formant ressort destiné à écarter les deux branches de la pince l'une de l'autre. Ce moyen formant ressort peut être constitué par  
5 deux lames souples fixées sur les faces en regard des branches 2 et 3.

Le fonctionnement de l'appareil de l'invention va maintenant être décrit en faisant plus particulièrement référence à la figure 2.

10 L'utilisateur saisit l'appareil au niveau de la partie des branches proches de l'articulation 12. En tenant l'appareil de sorte que le plan P défini plus haut soit sensiblement perpendiculaire à celui de la mâchoire de l'utilisateur, celui-ci l'introduit dans sa bouche et serre la partie de gencive  
15 à masser entre les deux rouleaux par action sur la pince. L'appareil est alors dans la position illustrée dans la figure 2 dans laquelle on peut voir les rouleaux 6 et 7 entourant la gencive 15 au niveau d'une dent 16. L'utilisateur effectue  
20 alors un mouvement du bas vers le haut de l'appareil ce qui provoque le déplacement des rouleaux 6, 7 le long de la gencive dans le sens illustré par les doubles flèches de la figure 2. Ce massage est particulièrement efficace car il permet aux rouleaux d'agir correctement en même temps sur les deux faces de la gencive et en particulier sur le bord gingival 17.  
25 Comme cela a été vu plus haut, c'est au niveau de ce bord gingival que se produit l'inflammation dans le cas d'une gingivite. Grâce à la structure en forme de pince de l'appareil, l'utilisateur peut exercer une pression plus ou moins forte sur les branches de la pince ce qui permet d'obtenir un massage  
30 plus ou moins intensif des gencives. Grâce aussi à la forme courbée des deux branches, l'utilisateur peut masser n'importe quelle partie des gencives et en particulier les parties de gencive situées au fond de la bouche au niveau des molaires. Il faut noter que l'on pourrait utiliser l'appareil de l'invention  
35 en effectuant un mouvement proche de celui que l'on effectue en manipulant une brosse à dents. Dans ce cas là, l'appareil serait introduit de manière à ce que le plan P soit parallèle au plan de la mâchoire et l'on effectuerait un déplacement des rouleaux non pas du bas vers le haut mais

longitudinal, c'est-à-dire en passant d'une dent à une autre.

Après son utilisation, l'appareil de l'invention peut être très facilement nettoyé par simple passage sous l'eau.

Naturellement de nombreuses variantes de l'invention  
5 sont possibles.

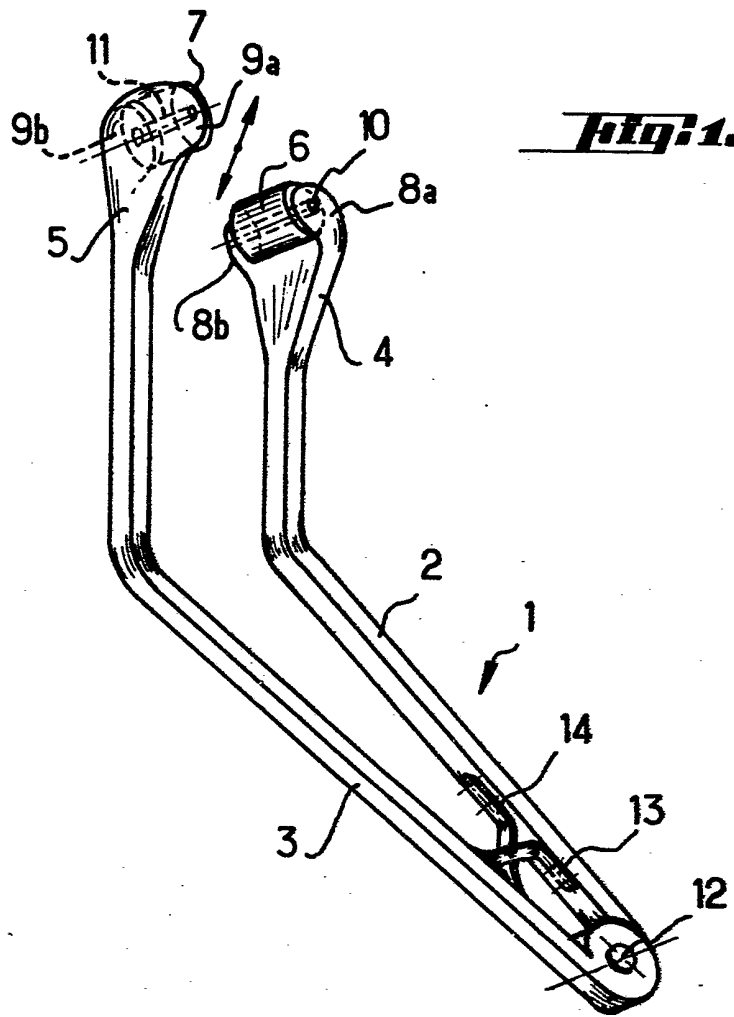
C'est ainsi, que la pince pourra être fabriquée à partir de toutes matières convenables telles que par exemple le métal ou une matière plastique. Les dimensions doivent bien sûr être adaptées à la fonction de l'appareil mais elles  
10 pourront varier suivant les utilisateurs, on peut en effet prévoir des dimensions plus réduites pour les appareils destinés aux enfants.

On pourrait bien sûr prévoir une pince constituée par deux branches ayant des sens de courbure opposés c'est-à-dire  
15 des branches symétriques. De même, les branches pourraient être articulées à un autre endroit qu'à l'extrémité opposée à la mâchoire, par exemple à leur partie médiane. Le type de support pour la fixation des rouleaux aux mâchoires qui a été décrit est particulièrement avantageux car il facilite  
20 la fabrication de l'appareil et il permet un nettoyage commode et efficace de celui-ci après son utilisation. Cependant, on pourrait prévoir tout autre type de supports approprié, les rouleaux pouvant être placés dans le prolongement des mâchoires ou avec des axes de rotation situés dans des plans  
25 obliques ou même perpendiculaires au plan défini par les branches 2 et 3. On pourrait enfin noter qu'il serait possible de prévoir un revêtement particulier sur les rouleaux, par exemple un revêtement poreux susceptible de retenir un produit de traitement destiné à soigner les gencives, ledit produit étant  
30 restitué lors du passage du rouleau sur les gencives.

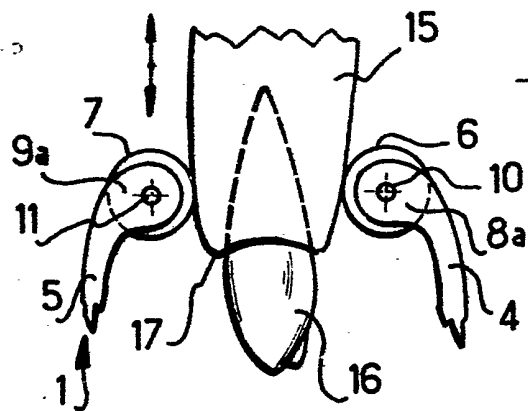
Bien entendu, l'invention n'est nullement limitée au mode de réalisation décrit et représenté qui n'a été donné qu'à titre d'exemple. En particulier, elle comprend tous les  
35 moyens constituant des équivalents techniques des moyens décrits ainsi que leurs combinaisons, si celles-ci sont exécutées suivant son esprit et mises en œuvre dans le cadre des revendications qui suivent.

R E V E N D I C A T I O N S  
-----

1. Appareil pour le massage des gencives caractérisé en ce qu'il est constitué par une pince comprenant deux branches coudées se terminant par deux mâchoires, chaque mâchoire étant munie d'un moyen de massage venant en contact avec les gencives lors du serrage de celles-ci par action sur la pince.
2. Appareil selon la revendication 1, caractérisé en ce que chaque moyen de massage précité comprend un rouleau, notamment en caoutchouc ou en matière synthétique, monté sur un support solidaire de chaque mâchoire.
3. Appareil selon la revendication 2, caractérisé en ce que le support précité comprend deux pattes de fixation, venant de matière avec la mâchoire, et portant les extrémités d'un axe sur lequel le rouleau précité est monté libre en rotation.
4. Appareil selon les revendications 2 ou 3, caractérisé en ce que chaque rouleau est monté sur la face interne de chaque mâchoire, l'axe de rotation du rouleau étant sensiblement perpendiculaire au plan commun dans lequel sont situées les deux branches de la pince.
5. Appareil selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que les deux branches de la pince présentent le même sens de courbure.
6. Appareil selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que les deux branches de la pince sont articulées l'une à l'autre par leur extrémité opposée à la mâchoire.
7. Appareil selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la pince est munie d'un moyen formant ressort destiné à écarter les deux branches l'une de l'autre.



**Fig. 1.**



**Fig. 2.**